

REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES ORIENTATION

Depuis sa création jusqu'à maintenant, toutes les actions issues du RDDA et du c.a. ont été faites dans la perspective d'empêcher le projet éolien de voir le jour.

Maintenant que le décret est annoncé et que le projet est autorisé, le RDDA doit continuer ses actions et poursuivre encore le but et les objectifs tels que spécifiés dans sa charte, c'est-à-dire :

BUT

Article 3.

À des fins purement sociales et environnementales, et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, protéger et défendre l'intégrité de l'environnement naturel des Appalaches et ses habitants dans une perspective de développement durable.

OBJECTIFS

Article 4.

*Informers et sensibiliser les citoyens à leurs droits, devoirs et responsabilités en matière de protection de l'environnement, de même qu'au regard des impacts de projets particuliers ;
Représenter les citoyens auprès des autorités ;
Promouvoir et encourager la mise en valeur du territoire des Appalaches ;
Promouvoir des mœurs et habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.*

Le c.a. du RDDA propose de poursuivre sa mission et ses objectifs en tentant de minimiser les impacts du projet éolien à la fois sur les résidents et sur le territoire qu'ils habitent, étant entendu qu'aucun organisme public ou parapublic ne se portera à la défense des simples citoyens impactés, surtout pas le comité de suivi composé de partisans farouches du projet dont des employés du promoteur lui-même. Le RDDA devrait organiser la « résistance citoyenne » selon les circonstances en collaboration avec d'autres groupes de citoyens et faire en sorte que nous continuions à demeurer à la fois dignes et debout. En conséquence, toutes les actions suivantes devraient ou pourraient découler de cette cible :

- *Coordonner et appuyer le travail des comités*
- *Soutenir les citoyens impactés et les représenter au besoin auprès des instances concernées*
- *Faire état publiquement des effets négatifs de ce projet (communiqués de presse, conférences de presse, manifestation)*
- *Publier l'information disponible (Echo des Appalaches) afin de renseigner la population locale sur les effets de ce projet*
- *Favoriser le regroupement de citoyens impactés du ou des mêmes effets négatifs*
- *Documenter divers impacts du projet éolien sur les habitants et leur territoire*
- *Engager des ressources techniques en vue de documenter divers aspects de ces impacts*
- *Éventuellement, en raison des impacts négatifs avérés, tenter des recours judiciaires contre le promoteur, les mairies, les propriétaires etc. (déterminer les conditions qui rendent possibles les recours collectifs de sorte à se préparer en conséquence)*